

**FONDS D'APPUI  
STRATÉGIQUE  
AUX MÉDIAS  
COMMUNAUTAIRES**

**COMMUNITY  
MEDIA  
STRATEGIC  
SUPPORT FUND**

## **APPEL DE CANDIDATURES PANEL D'EXPERTS-CONSEILS INDÉPENDANTS Fonds d'appui stratégique aux médias communautaires**

### **Qu'est-ce que le Fonds d'appui stratégique aux médias communautaires ?**

Le Fonds d'appui stratégique aux médias communautaires (« Fonds ») est issu du *Plan d'action pour les langues officielles — 2018-2023 : investir dans notre avenir* qui comprend la création d'un nouveau fonds à l'appui des médias communautaires de 10 millions de dollars sur cinq ans.

Le Fonds a pour objectif d'aider les médias communautaires de langue officielle en situation minoritaire admissibles à déterminer et à mettre en œuvre les mesures nécessaires au renforcement stratégique de leurs capacités à servir les populations de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Grâce au Fonds, ces médias pourront définir précisément les difficultés auxquelles ils sont confrontés et y réagir en conséquence.

### **Qui est responsable de l'administration du Fonds ?**

La Direction générale des Langues officielles de Patrimoine canadien a confié l'administration du programme au Consortium des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire, qui se compose de représentants de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC), de l'Association de la presse francophone (APF), du Quebec Community Newspapers Association (QCNA) et de l'English-Language Arts Network (ELAN). L'APF a la responsabilité d'administrer le Fonds au nom du Consortium.

### **Quels types de médias communautaires sont admissibles ?**

Ci-dessous figure la liste des types d'organes médiatiques qui peuvent soumettre une demande au Fonds :

- Un organisme sans but lucratif qui exploite un journal imprimé ou numérique de langue officielle en situation minoritaire au Canada
- Une entreprise ou un groupe médiatique à but lucratif qui gère au moins un journal imprimé ou numérique de langue officielle en situation minoritaire au Canada
- Organisme sans but lucratif titulaire d'une licence attribuée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à une radio communautaire en ondes de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

### **Quel est le mandat général du panel ?**

Un panel de quatre (4) experts-conseils aura le mandat de faire l'évaluation des demandes de subventions reçues conformément aux critères d'évaluation du Fonds et de recommander l'attribution des subventions conformément aux lignes directrices du Fonds. Il s'agit de la deuxième ronde de financement.

Un nouveau panel sera formé pour chaque ronde de financement du Fonds.

**Quelles seront les responsabilités principales des membres du panel ?**

- Examiner et évaluer la faisabilité de toutes les demandes de projets soumis au Fonds par les médias communautaires admissibles.
- Recommander le montant des subventions octroyées selon les enveloppes disponibles.

**Quels seront les critères de sélection des membres du panel ?**

Le panel sera composé de quatre (4) experts-conseils indépendants :

- Deux (2) membres de la minorité anglo-qubécoise, et
- Deux (2) membres de la francophonie canadienne minoritaire.

Les membres du panel doivent :

- Être parfaitement bilingues, puisqu'ils devront évaluer des demandes de subvention tant en français qu'en anglais,
- Être familiers avec le rôle que jouent les médias communautaires de langue officielle en situation minoritaire et comprendre les défis qu'ils doivent relever couramment,
- Avoir une expérience reconnue liée mandat soit en gestion, soit en entrepreneuriat, soit en journalisme, soit en développement communautaire, etc.
- Avoir une connaissance générale des programmes de subvention gouvernementaux.

Les membres du panel devront déclarer qu'ils n'ont aucune affiliation directe, depuis au moins 2 ans, avec :

- Les intervenants du secteur des médias communautaires, ou
- Avec un ou plusieurs médias communautaires admissibles.

**Quelle est la durée du mandat des membres du panel ?**

L'évaluation des demandes de subvention par les membres du panel se fera exclusivement à l'aide du programme en ligne sur une période de quatre semaines à partir du 16 novembre 2020.

Les membres du panel devront également assister à une séance d'orientation en ligne en novembre 2020 et à une rencontre plénière avant de fermer la période d'évaluation, et ce, afin de recommander l'attribution des subventions.

**De quelle façon les personnes intéressées peuvent-elles poser leur candidature ?**

Les personnes intéressées à poser leur candidature afin de siéger sur le panel sont priées de faire parvenir une lettre d'intention avant le vendredi 9 octobre 2020 à l'adresse [info@fasmc-cmssf.ca](mailto:info@fasmc-cmssf.ca).

La lettre doit clairement démontrer comment le candidat répond aux critères de sélection énoncés dans le présent appel de candidatures.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Mireille Groleau**

Gestionnaire de programme

[info@fasmc-cmssf.ca](mailto:info@fasmc-cmssf.ca)

*(Dans la mesure où la compréhension du texte le requiert, un mot exprimé avec le genre masculin comprend le féminin et vice versa, et un mot exprimé au singulier comprend le pluriel et vice versa.)*